



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2009/L.16  
10 juin 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

### **ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**

**Trentième session**

**Bonn, 1<sup>er</sup>-10 juin 2009**

**Point 5 c) de l'ordre du jour**

**Questions financières**

**Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto**

## **Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto**

### **Projet de conclusions proposé par la Présidente**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), conformément aux paragraphes 32 à 34 de la décision 1/CMP.3 concernant l'examen de toutes les questions relatives au Fonds pour l'adaptation, notamment des mécanismes institutionnels mentionnés aux paragraphes 19 et 23 de la même décision, a invité les Parties à soumettre au secrétariat, pour le 22 mars 2010 au plus tard, leurs vues et recommandations sur le mandat éventuel de cet examen qui sera entrepris à la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP).
2. Le SBI a demandé au secrétariat de rassembler les vues et recommandations soumises par les Parties et mentionnées dans le paragraphe 1 ci-dessus dans un document de la série MISC. Il a en outre demandé au secrétariat d'établir, en se fondant sur ces communications, un projet de mandat que le SBI examinera à sa trente-deuxième session en vue de l'approuver à la même session.
3. Le SBI a décidé de recommander un projet de décision sur cette question pour adoption par la CMP à sa cinquième session (voir le texte de cette décision dans le document FCCC/SBI/2009/L.16/Add.1).

-----